

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 23 juillet 2024

Convocation : 18 juillet 2024 Date d'affichage : 18 juillet 2024

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-trois juillet à dix-neuf heures à Serrières - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT.

Commune de BOURGVILAIN	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	-
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : Mme Séverine DEBIEMME (Dompierre les Ormes), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), Mme Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, Mme Chantal WALLUT à M. Rémy MARTINOT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Jean-Noël BERNARD

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint-Point) - M. Christophe BALVAY (Trambly) – Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

Réhabilitation du bâtiment communautaire situé à

**Dompiere-les-Ormes – Validation du projet et lancement de la
consultation des entreprises**

REÇU EN PREFECTURE

le 26/07/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2021-109 du 14 décembre 2021 approuvant le projet de réhabilitation du bâtiment, situé sur la parcelle E 881 à Dompierre les Ormes - zone d'activités des Prioles, afin d'y accueillir les services communautaires, un espace de coworking ainsi que de nouvelles entreprises,

Le Président informe de la fin des études préalables et présente le programme finalisé.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose de la manière suivante :

Dépenses	Montant en € H.T.
Achat terrain + frais	351 635,23 €
Maîtrise d'oeuvre SETAN	188 000,00 €
Travaux	2 165 700,00 €
Lot n°01 - Désamiantage	92 200,00 €
Lot n° 02 a) - Déconstruction	130 000,00 €
Lot n° 02 b) - Maçonnerie - gros-œuvre	189 900,00 €
Lot n° 03 - Charpente métallique - Couverture isolante - Bardage	465 100,00 €
Lot n° 04 - Etanchéité	173 400,00 €
Lot n° 05 - Structure bois - Bardage	178 300,00 €
Lot n° 06 - Menuiseries extérieures bois	170 000,00 €
Lot n° 07 - Menuiseries intérieures bois	85 200,00 €
Lot n° 08 - Plâtrerie - Isolation - Peinture	99 500,00 €
Lot n° 09 - Carrelage - Faïences	30 000,00 €
Lot n° 10 - Faux-plafonds	30 000,00 €
Lot n° 11 - Parquets	76 000,00 €
Lot n° 12 - Chauffage - VMC - Plomberie - Sanitaires	202 300,00 €
Lot n° 13 - Electricité - Courants forts / faibles - Photovoltaïque	107 000,00 €
Lot n° 14 - Réaménagement parking NORD - Plantations	136 800,00 €
Missions de contrôle technique	4 939,00 €
Coordination SPS	3 599,50 €
Diagnostic amiante	1 935,00 €
Diagnostic structurel	10 528,68 €
Diagnostic PEMD	3 875,00 €
Etude de sol	2 152,50 €
Etude de faisabilité chaufferie bois	3 937,50 €
Mobilier	120 000,00 €
Total dépenses en € H.T.	2 856 302,41 €
TVA 20 %	571 260,48 €
Total dépenses en € T.T.C.	3 427 562,89 €

L'enveloppe des travaux est estimée à 2 165 700 €.

Compte-tenu du montant estimatif des travaux et conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est proposé d'autoriser le lancement d'une consultation des entreprises et de recourir à une procédure adaptée pour passer le marché de travaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20240723-2024_40_1-0

DELIB 2024-40

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communautaire situé à Dompierre-les-Ormes selon la procédure adaptée,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 26/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20240723-2024_40_1-0

DELIB 2024-40